

8670/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 mai 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2025 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2025

E 19627

**Bruxelles, le 8 mai 2025
(OR. en)**

8670/25

FIN 488

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 mai 2025
Destinataire:	Monsieur Paweł KARBOWNIK, président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 07/2025.

p.j.: DEC 07/2025



BRUXELLES, LE 7/05/2025

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2025
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2025

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1601 Dépenses d'appui administratif s'inscrivant en dehors des plafonds annuels fixés dans le cadre financier pluriannuel

ARTICLE - 16 01 06 Dépenses d'appui au titre de la facilité pour l'Ukraine	CE	-21 629 834,00
	CP	-21 629 834,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1606 Facilité pour l'Ukraine

POSTE - 16 06 03 01 Mesures d'aide à l'adhésion à l'Union et autres mesures	CE	21 629 834,00
	CP	21 629 834,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

16 01 06 - Dépenses d'appui au titre de la facilité pour l'Ukraine

b) Données chiffrées à la date du 22/04/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	43 438 898,00	43 438 898,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	30 265 539,59	34 647 350,89
3 Virements	0,00	0,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	73 704 437,59	78 086 248,89
5 Crédits déjà utilisés	9 313 370,44	3 445 729,42
6 Crédits disponibles (4-5)	64 391 067,15	74 640 519,47
7 Prélèvement proposé	21 629 834,00	21 629 834,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-7)	42 761 233,15	53 010 685,47
9 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	29,35 %	27,70 %
10 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/04/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Le recrutement de nouveaux membres du personnel pour la mise en œuvre de la facilité pour l'Ukraine n'a pu commencer qu'à partir de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2024/792 du Parlement européen et du Conseil établissant la facilité pour l'Ukraine, adopté à la fin du mois de février 2024. Cela s'est traduit par l'intégration plus tardive que prévu initialement du nouveau personnel et donc par des dépenses de personnel inférieures au cours de l'année 2024.

De même, les dépenses d'assistance administrative et technique ont été inférieures aux prévisions initiales. Étant donné que les projets se trouvent dans leur phase initiale de mise en œuvre, certaines activités telles que les audits, les évaluations et le suivi ne débiteront qu'à partir de 2025. De manière générale, toutefois, les besoins budgétaires concernant les études, conférences et évaluations d'experts augmenteront graduellement à mesure que la mise en œuvre de la facilité pour l'Ukraine progresse.

De plus, compte tenu de la situation difficile en matière de sécurité, une partie du personnel affecté à la délégation n'a pas été stationnée de manière permanente à Kiev, ce qui a entraîné des coûts inférieurs à ceux initialement budgétisés pour 2024. Par conséquent, en 2025, 25 membres du personnel ont été transférés de la délégation de Kiev vers le siège à Bruxelles. Cela a permis de réaliser des économies, principalement en raison des coûts moindres pour la sécurité et les infrastructures à Bruxelles par rapport à la délégation.

Par conséquent, il est proposé que 21 629 834 EUR en crédits d'engagement et de paiement soient virés de la ligne budgétaire «Dépenses d'appui au titre de la facilité pour l'Ukraine» vers la ligne «Mesures d'aide à l'adhésion à l'Union et autres mesures» (soit 2 629 834 EUR provenant du budget voté pour 2025 et 19 000 000 EUR provenant de crédits reportés de l'exercice 2024).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 06 03 01 - Mesures d'aide à l'adhésion à l'Union et autres mesures

b) Données chiffrées à la date du 22/04/2025

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	155 000 000,00	77 500 000,00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00	835 000,00
3 Virements	0,00	0,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	155 000 000,00	78 335 000,00
5 Crédits déjà utilisés	0,00	1 719 000,00
6 Crédits disponibles (4-5)	155 000 000,00	76 616 000,00
7 Renforcement demandé	21 629 834,00	21 629 834,00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6+7)	176 629 834,00	98 245 834,00
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	13,95 %	27,61 %
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22/04/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les fonds supplémentaires serviront à soutenir la poursuite de l'adaptation progressive de l'Ukraine à l'acquis de l'UE en vue d'une future adhésion à l'UE, ainsi que la mise en œuvre du plan pour l'Ukraine, tout en renforçant la résilience et la capacité du pays à faire face aux conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie, y compris par la réparation urgente des infrastructures énergétiques. En particulier, les fonds seront affectés à une aide fondée sur des projets et incluront éventuellement des actions de soutien à la société civile, aux médias et aux défenseurs des droits de l'homme.